

**Concours A/L et B/L 2022**  
**« Les territoires de la pauvreté dans le monde »**

Le nouveau programme est une question de géographie thématique intitulée « Les territoires de la pauvreté dans le monde ».

La pauvreté a déjà été largement balisée par les sciences sociales, en particulier l'économie et la sociologie. Si la géographie s'est emparée depuis longtemps de cette question, des travaux récents ont permis d'enrichir le débat en y apportant de nouveaux éclairages, notamment sous les angles de la progression du néolibéralisme et de la recomposition des États, des enjeux environnementaux ou de l'accélération des circulations mondialisées. Aujourd'hui, des phénomènes comme la compétitivité accrue entre les territoires, l'imbrication entre action publique et acteurs privés ou les pressions sur l'environnement permettent de repenser les définitions, les limites et les politiques caractérisant les territoires de la pauvreté. Ainsi, l'aggravation et la multiplication des situations de pauvreté rendues visibles par la pandémie mondiale de Covid-19 peuvent être lues, au-delà de la crise, comme les conséquences de dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies.

Phénomène multidimensionnel, la pauvreté a fait l'objet d'un très grand nombre de mesures, de théories et de définitions. À cet égard, le jury n'attend pas des candidat·e·s qu'elles et ils maîtrisent l'ensemble des débats épistémologiques relatifs à la question de la pauvreté. Si quelques définitions bien maîtrisées peuvent suffire à produire une argumentation de qualité, il est en revanche attendu des candidat·e·s qu'elles et ils puissent adosser leurs définitions à des courants de pensée, des acteurs, ou des contextes socio-spatiaux précis. Ces définitions permettront ainsi de distinguer la pauvreté d'autres réalités sociales proches (précarité, marginalité, exclusion, inégalité, relégation) sans pour autant essentialiser le phénomène.

Le terme de « territoires », associé au libellé du programme, invite les candidat·e·s à traiter la question de la pauvreté en géographes. On pourra ainsi analyser dans quelle mesure l'action publique, et plus largement l'ensemble des programmes de lutte contre la pauvreté, contribuent à spatialiser une réalité sociale et à assigner les populations pauvres à des territoires spécifiques pouvant conduire à leur stigmatisation. Parallèlement, il sera intéressant de se demander si une condition commune – le fait d'être pauvre – suffit ou non à la production de territoires de la pauvreté. Pour autant, le territoire devra être abordé de façon critique par les candidat·e·s, qui pourront se demander, suivant les situations, si d'autres termes ne caractérisent pas mieux les formes spatiales de la pauvreté. Ainsi, les concepts d'espace, de lieu, de réseau, mais aussi de zone, de marge ou d'interstice ont été fréquemment utilisés par les géographes pour saisir les différentes expressions spatiales de la pauvreté. La construction des échelles de la pauvreté devra également faire l'objet d'une réflexion approfondie (de la stigmatisation/catégorisation des « pays du Sud » à la question du mal-logement). Enfin, il s'agira d'être attentif à la distinction entre « espaces pauvres » et « populations pauvres ». Des réflexions sur la stigmatisation, la criminalisation des pauvres, la dépendance à l'aide, la ségrégation, l'exclusion voire l'enfermement, permettront d'explorer

la relation complexe entre la catégorisation d'un espace et les conditions de vie de ses habitant·e·s.

Les exemples devront être pris partout sur la planète, aussi bien dans les espaces ruraux que les espaces urbains, dans les pays des Nordes comme dans les pays des Suds. Si certains espaces-types apparaissent comme iconiques dans la littérature existante (le bidonville de la grande ville du Sud, le ghetto nord-américain ou les bassins miniers en reconversion en Europe, par exemple), il conviendra de rendre compte de la diversité des formes socio-spatiales de la pauvreté à travers le monde. Dans la même logique, les candidat·e·s seront invité·e·s à analyser dans quelle mesure certains dispositifs urbano-centrés ou ciblant des régions particulièrement défavorisées au sein d'un pays peuvent concourir à l'invisibilisation de formes spatiales moins emblématiques de la pauvreté. Les sujets de géographie régionale sont exclus.

Le programme concerne tous les courants de la géographie : sociale bien sûr, mais aussi politique, économique, culturelle et environnementale, sans oublier la dimension géopolitique de la gestion de la pauvreté dans le monde. Plusieurs thèmes centraux pourront être abordés :

- 1. La pauvreté comme objet de l'action publique**, qui passe par des définitions officielles, des seuils, des critères, des mesures, et des dispositifs spécifiques, lesquels sont souvent territorialisés.
- 2. La pauvreté comme une représentation construite** – homogénéisante et stigmatisante – assignée à des populations et des territoires.
- 3. La pauvreté comme réalité sociale**, vécue et perçue de manière complexe et différenciée selon les acteurs et les contextes politico-culturels. Le prisme de l'âge, du genre, des minorités, ou de l'autochtonie pourront notamment apporter des éclairages intéressants sur les différentes formes d'expérience de la pauvreté.
- 4. Les acteurs de la pauvreté.** Si les populations pauvres seront au centre de la réflexion, il s'agira nécessairement d'interroger le rôle d'une multitude d'acteurs prenant en charge la question de la pauvreté : les grandes organisations internationales, les États et collectivités locales, le secteur de l'éducation, les ONG, les entreprises privées, les organisations religieuses, mais aussi les populations considérées (ou se considérant) comme non-pauvres. Au sein de ce système complexe d'acteurs, il sera intéressant de se demander quelle est la place (et la voix) des populations pauvres dans la définition même des territoires de la pauvreté.
- 5. Les circulations liées à la pauvreté** concerneront aussi bien les populations que les biens ou les idées (notamment la circulation des modèles de lutte contre la pauvreté). Concernant les circulations de biens et de populations, les candidat·e·s sont invité·e·s à ne pas oublier les situations de blocage, de sas, d'enfermement ou de restrictions liées à la gestion de la pauvreté à travers le monde.
- 6. Le prisme environnemental** permettra d'analyser la vulnérabilité des populations pauvres face aux aléas, l'articulation des questions de santé et d'environnement ou encore les injustices environnementales.

Comme chaque année, le jury attire l'attention des candidat·e·s sur la nécessité de proposer un point de vue nuancé et critique, exempt de jugements de valeurs, de discours déterministes, misérabilistes, normatifs ou moralisateurs.

À ces souhaits de couverture spatiale et thématique large du sujet s'ajoute une attente forte concernant les réalisations (carto)graphiques de la part des candidat·e·s.